

# PV du Comité Directeur

## Réunion « électronique » du 19 juin 2019

**Personnes contactées** : Mrs Emmanuel ANGONIN, Michel BARRAUX, Thierry BONJOUR, Didier BUATOIS, Jean-Claude CLERC, Gérard DEBOVE, Philippe FLOCHON, Denis JACQUES, Patrick GIROD, Jean-Pascal MINARO, Michel MONIOTTE, Jean-Louis MONNOT, Eric PATENAT, Bernard STEPIEN, Michel SORNAY, Nicolas THABARD, Didier VINCENT et Alain BOUVIER.

**Personnes n'ayant pas répondu** : Mrs Thierry BONJOUR, Jean-Pascal MINARO (en vacances).

### **Objet de ce CD « électronique » :**

Lors de sa réunion du jeudi 13 juin la commission sportive s'est interrogée sur le point suivant :

Lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2018 à Ney les clubs ont voté une modification du règlement des championnats seniors et en particulier : « Deux équipes d'un même club ne peuvent participer dans ~~un~~ **même groupe** **une même division.** »

Or suite à une erreur le PV de l'AG indique : « Deux équipes d'un même club ne peuvent participer dans **un même groupe.** ». Et ce texte **erroné a été repris pour être placé sur le site internet du District.**

Donc les Membres du CD doivent se prononcer sur les 2 propositions suivantes, doit-on :

1. Prendre en compte le texte voté lors de l'Assemblée Générale
2. Ne pas prendre en compte le texte voté lors de l'AG et retenir le texte figurant sur le site

Les réponses fournies sont :

- 16 membres sont favorables à la proposition 1
- Aucun membre pour retenir la proposition 2
- 2 absences de réponse

Suite à cette consultation pour définir les montées et descentes de 2018-2019 on retient le texte : « Deux équipes d'un même club ne peuvent pas participer dans la **même division excepté en dernière division** »

**Le Président,**

Michel SORNAY

**Le secrétaire de séance,**

Alain BOUVIER